

releuent de l'Euesq̄, Aluye, Brou,
Mommiral, Authon, la Bazoche,
le Vicomte de Laigny, Messe au
Vidame.

*Char-
tres
siège
Presi-
dial.*

Chartres est vn siege Presidial,
y ayant President & Conseillers:
& y resortiffēt autres sieges, com-
me Chasteau neuf en Timerays,
le grand Perche, Gouet, Estam-
pes, Dourdan, Nogent le Roi,
Bonneual.

DV PAYS DE BEAULCE ET
de la Soloigne,

LA Beaulce contenuë sous
le païs Chartrain, comme
nous auons dict, est des plus fer-
rille de l'Europe, & vn des prin-
cipaux greniers, qui nourrit Pa-
ris, comme jadis l'Egipte & la Si-
cile de Rome.

La Beaulce à plusieurs villes
& villages, mais qui ne sont au-

216-

trement renommé, comme
 Toury, Angeuille, Merenuille,
 Genuille, Artenay, Pluuiers.

*Situa
 tion
 de la
 Beauté.*

Ce païs est tout vny, & posé
 en perpetuelle montraigne, de
 sorte qu'il n'ya vn seul fleue qui
 y puisse courir, pour auoir son
 cours en bas.

On ne peut donner assurean-
 ce de l'origine du nom, sinon
 qu'à l'imitation de la Bœocie
 Gresque tres-fertille, on l'ait ain-
 si appelée.

La Soloigne est dicte *Siligonia*,
 cest à dire seigleuse, par ce qu'el-
 le abonde enseigle: Elle contient
 les villes de Gergeau, Sulli, la Fer-
 ré, S. Laurens des Eaux, Cleri.

De la ville d'Estampes.

ESTAMPES est située en lieu
 fort plaisant entre les riuie-
 res de Seine & de Loire, & est vn

110 DESCRIPTION.

des sieges du bailliage Chartrain
iadis Comté, depuis erigee en

Está Duché par le Roy François 1.

pes L'eglise d'Estampes fut dediee
par à nostre Dame à cause de l'acte
qui abominable, d'un meschant
fut iouëur, lequel ayant en ce lieu
rigee blasphemé le nom de la bienheu
en Du reuse vierge fut miraculeusemēt
ché. puny sur l'heure, Et en memoire
de ce miracle l'Eglise fondee en
l'honneur de nostre Dame, qui
est vn college de Chanoines.

Dourdan, Espernō, Chasteau
en Thymerais, & Nogent le Roy
sont encor de l'ancienne contri-
bution du païs Chartrain.

DV PAIS DV NOIS ET DE
la ville de Chasteaudun.

LE Dunois est vne region
Lou contree en la Gaule Cel-
tique, ayant enuiron dix lieuës
d'e-